

OBJET :**Vote du budget primitif communal pour l'exercice 2025
-M57****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 7 avril 2025

N°07-2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14****Nombre de Conseillers présents : 10****Nombre de Conseillers en visioconférence :****Nombre de Conseillers absents excusés : 4****Nombre de Conseillers absents non excusés : 0****Date de convocation du Conseil Municipal**

31 mars 2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Le quorum est atteint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuracion
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR		X		X
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER		X		
Conseillers : Thibaut FUGIER	X			
Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Mr Cyril HASBROUCQ a été élu secrétaire de Séance.

Mr Philippe DUFOUR donne procuracion à Mr FUGIER Thibaut

Mme Nadia BERCKMANS donne procuracion à Mr Eric FRON-ORTIN

Mr LACCOURS donne procuracion à Mme Béatrice DE JESSE LEVAS.

Pour voter en leur lieu et place.

Vote du budget communal pour l'exercice 2025 – M57

Madame le Maire, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2025, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Budget Primitif 2025

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2025	Chapitre	Libellé	Proposition 2025
011	Charge à caractère général	236 811,52 €	002	Excédent reporté	250 013,25 €
012	Charge de personnel	174 500,00 €	70	Vente de produits	32 160,00 €
014	Atténuations de produits	650,00 €			
65	Charge de gestion courante	84 155,62 €	73	Impôts et taxes	57 500,00 €
66	Charges financières	1 700,00 €	74	Dotations, participations	120 670,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 400,00 €
22	Dépenses imprévues		42	operation d'ordre	
68	Dotation opération d'ordre	1 909,75 €	731	Impositions directes	157 875,00 €
042	operations d'ordre	127 221,36 €	78	reprise amortissement	530,00 €
023	Virement à la section d'investissement		013	Atténuation de charge	2 000,00 €
		627 148,25 €			627 148,25 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2025	Chapitre	Libellé	Proposition 2025
3	Commerce	10 000,00 €	RAR		
101	achat materiel	10 000,00 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	27 290,52 €
204	Subventions d'équipement versées	14 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	127 221,36 €
21	Immobilisation corporelles	6 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,99 €
102	voirie	89 000,00 €			
106	ECOLE	10 000,00 €			- €
16	Remboursements d'emprunts	8 400,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	20 224,00 €
107	Foyer communal	37 336,87 €			- €
040	operations d'ordre		040	Opérat° d'ordre	
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		184 736,87 €			184 736,87 €

Taux de fongibilité :

"L'assemblée n'autorise pas les virements de crédits de chapitre à section, dans la limite de :

- 7.5% (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section de fonctionnement ;***
- 7.5% (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section d'investissement.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret

DECIDE : POUR : 6 ABSTENTION : 0 CONTRE : 7

- De ne pas adopter le budget primitif communal de l'exercice 2025 de la Commune de Savignac de l'Isle et de ne pas voter les crédits qui y sont inscrits.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :